

[Voir le contenu de ce mail en ligne](#)



**Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO1)**

**Département des Infrastructures subsidiées**

## Newsletter du mois de Septembre 2017

### Table des Matières

- [Stationnements-vélos- transmission des dossiers techniques--Infrasports](#)
- [CCT Qualiroutes et nouvelle législation sur les Marchés publics--Voiries](#)
- [Subvention destinée à acquérir et/ou placer du mobilier urbain : rappel-Déplacements doux et Partenariats communaux](#)

### [Stationnements-vélos- transmission des dossiers techniques](#)

[Rappel pour les communes ayant reçu un accord de principe dans le cadre de l'appel à projet « stationnements-vélos »](#)

Les dossiers techniques doivent nous parvenir endéans les 3 mois de l'accord de principe en vue d'obtenir une promesse ferme.

Le dossier technique à transmettre à mes services est composé comme suit :

- **Le cas échéant, la liste des entreprises consultées (au moins 3),**
- **Le cas échéant l'avis de marché,**
- **Le cahier spécial des charges ou demande d'offre (au moins 3 soumissionnaires doivent avoir été consultés),**
- **La décision d'attribution de marché motivée,**
- **L'offre retenue.**

Les stationnements doivent impérativement correspondre aux clauses techniques reprises en annexe de l'appel à projet et de l'accord de principe ( U renversé). Ces clauses sont disponibles également dans la boîte à outil de la page du site réservée à l'appel à projets. [Appel à projets stationnements vélos du site](#)

---

### [CCT Qualiroutes et nouvelle législation sur les Marchés publics](#)

[Le chapitre A des clauses administratives du CCT adapté est disponible depuis le 30/06/2017 \(gc.spw.wallonie.be\).](#)

Depuis quelques semaines, les 4 documents du modèle de CSC concernés par cette modification sont également téléchargeables pour l'élaboration de vos CSC :

- [Les généralités du chapitre A](#)
- [Les clauses administratives](#)
- [Le modèle d'offre](#)
- [L'acte d'engagement du pouvoir adjudicateur pour promouvoir la lutte anti-dumping social.](#)

La direction des Voiries subsidiées est à votre disposition pour toute question relative à l'utilisation de ces documents.

---

### [Subventions destinées à acquérir et/ou placer du mobilier urbain : rappel](#)

[Les pièces justificatives doivent être impérativement envoyées à la Direction des Déplacements doux au plus tard pour le](#)

**15 novembre 2017.**

Pour mémoire, la subvention est égale à 50 % du montant des travaux éligibles réalisés (cfr liste dans le courrier du 23/12/2015).

Un modèle de déclaration de créance est disponible sur le [site des Pouvoirs locaux](#).

[Déclaration de créance](#)

Ed. responsable : Michel  
DEVOS, Inspecteur général



[Site des Pouvoirs locaux](#)